



Note conceptuelle

L'attention portée à la question des ressources en eau en termes de gestion et de préservation est une priorité stratégique du pays à l'ère des défis offensifs tels que le réchauffement climatique, la sécheresse, la désertification et la croissance démographique.

La promotion de l'innovation et le transfert des technologies nouvelles dans le domaine de recherche rattaché aux ressources en eau constitue un support incontournable pour booster davantage la rentabilité et le développement de ce secteur.

La célébration de La journée mondiale de l'eau du 22 mars 2021 ayant pour thème, cette année « **valorisation et économie de l'eau** » se veut une opportunité pour discuter et traiter les enjeux liés au secteur de l'eau permettant ainsi une gestion intelligente et durable des ressources en eau et leur préservation, tout en se focalisant sur les produits de la recherche et la promotion de l'innovation sous toutes ses formes (innovation technologique ou de services).

Dans cette optique et dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de l'eau, L'Agence Nationale de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (AGIRE), sous la tutelle du Ministère des ressources en eau, en partenariat avec l'Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la recherche et du développement technologique (ANVREDET) et l'Agence Thématique de Recherche en Science et technologie (ATRST), lance la seconde édition du concours national du meilleur projet de recherche sous le thème « **Encourager l'innovation pour une gestion optimale de l'eau** ».

La présente édition a pour objectif principal l'identification et la valorisation des projets porteurs par leur insertion dans la sphère sociotechnique.

Dates importantes

01 mars 2021 : Lancement du concours.

15 mars 2021 : Clôture de la soumission des projets.

16 mars 2021 : Présélection des candidatures pour la participation à la formation.

18-19 mars 2021 : Déroulement de la formation.

20 Mars 2021 : Sélection finale des lauréats.

22 mars 2021 : Cérémonie de remise des prix et signature des contrats d'accompagnement ANVREDET-PORTEUR DE PROJET-AGIRE.

Qui Peut participer ?

Les porteurs de projet issus des établissements de la recherche (centres de recherche, universités, écoles supérieures, etc.) ayant un projet doté d'une maturité considérable, dans tous les domaines de gestion des ressources en eau (irrigation, eau potable, réutilisation, assainissement, etc.).

Comment participer ?

La participation au concours se fait par l'inscription en ligne du candidat et des membres de son équipe via le lien suivant: <https://forms.gle/EQ5KGgkbixfrAvuHA>

Quel est le concept de la formation ?

La formation offre l'opportunité aux candidats présélectionnés de participer (en ligne) aux séances de coaching animées par des experts en entrepreneuriat et en innovation qui leurs permettent d'apprendre le langage de la communication entrepreneurial et de transformer leur projet de recherche en business model.

Date limite : 15 mars 2021

Thématiques du concours

- Gestion des ressources en eau et intelligence artificielle dans tous ses usages (domestiques, industriels, agricoles...);
- Traitement des eaux (dessalement, dépollution et réutilisation);
- Assainissement.
- Autres thématiques liées à la gestion optimale de l'eau.

Critère de sélection

- ✓ Adéquation porteur de projet /projet ;
- ✓ L'état de l'art du projet (innovation) ;
- ✓ La faisabilité technique et économique du projet ;
- ✓ Degré de maturation du projet.

Récompense des lauréats

En plus de la récompense matérielle des trois meilleurs projets de recherche dans les ressources en eau, ces derniers bénéficieront d'un accompagnement personnalisé au sein d'une structure d'incubation de l'ANVREDET en partenariat avec l'AGIRE.

Contact : ldtour2021@gmail.com